GROUPE ADP

COMMUNIQUÉ FINANCIER

Tremblay-en-France, le 18 novembre 2026

Aéroports de Paris SA

Avis conforme favorable de l'Autorité de régulation des transports sur le projet de Contrat de Régulation Économique 2027-2034

L'Autorité de régulation des transports a rendu un avis conforme favorable sur le projet de Contrat de Régulation Économique 2027-2034. Cet avis est assorti de réserves qui n'affectent pas l'équilibre économique du contrat.

L'État et le Groupe ADP finalisent un projet de contrat permettant de lever les réserves formulées par l'ART. Cette version sera soumise prochainement à l'approbation du Conseil d'administration du Groupe ADP, en vue d'une signature du contrat d'ici mi-décembre 2026.

* * *

L'Autorité de régulation des transports (ART) a publié ce jour son avis conforme (n°2026-096, disponible sur le site de l'ART) relatif au projet de Contrat de Régulation Économique (le contrat) 2027-2034 proposé par l'État et Aéroports de Paris (Groupe ADP[1]). L'ART a rendu un avis conforme favorable, assorti de cinq réserves.

Cet avis intervient à l'issue de la procédure engagée suite à l'accord sur le projet de contrat trouvé le 29 juillet 2026 entre l'État et Groupe ADP, et la saisine de l'ART par l'État le 18 septembre 2026.

L'avis préserve l'équilibre économique du projet de contrat soumis à l'ART. Cet équilibre repose sur une juste rémunération des capitaux investis, à 5,8% en moyenne sur la durée du contrat, un plan d'investissements régulés de 8,2 milliards d'euros sur 8 ans et une trajectoire tarifaire plafonnée en moyenne à 2,1 points au-dessus de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur la période.

Le Groupe ADP accueille positivement cet avis conforme. Il démarre dès à présent avec l'État les travaux permettant de lever les réserves conditionnant la signature du contrat. À l'issue de cet examen, et après autorisation du Conseil d'administration du Groupe ADP, la signature du contrat devrait intervenir d'ici la mi-décembre 2026, pour une entrée en vigueur toujours visée au 1er janvier 2027.

La signature du contrat entraînera l'homologation des tarifs des redevances pour la période débutant le 1er avril 2027, tels que proposés dans le projet de contrat.

[1] *Le Groupe ADP désigne dans l'ensemble du document la société anonyme Aéroports de Paris visée à l'article L. 6323-1 du code des transports. La dénomination "Groupe ADP" est ainsi utilisée ici à des seules fins de communication et sans portée juridique.*

Calendrier financier *(sous réserve de modifications)*

Prochaines publications financières

- **Trafic** du mois de novembre 2026 – 15 décembre 2026, après bourse
- **Résultats annuels 2026** - Publication le 10 février 2027, après bourse

Déclarations prospectives

Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays.

Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans ce document. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les évènements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entrainer des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le dernier document d'enregistrement universel publié et déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) et, le cas échéant, dans le dernier rapport financier semestriel. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de paris à l'adresse www.parisaeroports. Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de ce document.

Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Eliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP exploite et conçoit les aéroports de manière responsable à Paris et dans le monde. En 2025, il a accueilli près de 379 millions de passagers sur son réseau de 26 aéroports, dont près de 107 millions sur les trois plateformes franciliennes - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - où l'expérience passagers est portée par Paris Aéroport. Le Groupe ADP, fort des expertises de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde dont plus de 6 000 à Paris, est déterminé à offrir le meilleur niveau de qualité de service et d'hospitalité à ses passagers tout en poursuivant une stratégie de performance et de décarbonation de toutes ses activités aéroportuaires. Il transforme ses aéroports en hub multi-énergies et multimodaux, pour rendre possible l'aviation décarbonée dans son ensemble et mieux connecter les territoires. A l'international, le Groupe ADP a deux partenariats stratégiques aux géographies complémentaires : TAV Airports en Turquie et au Moyen-Orient et GMR Airports en Inde et Asie du Sud-est. En 2025, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6 704 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 382 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

Retrouvez nos actualités sur www.groupe-adp.com | @GroupeADP | Groupe ADP